



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/11/18 – OBJET : Dénomination de l'annexe municipale située à l'Épi d'Or.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la consultation en ligne organisée jusqu'au 20 octobre 2022 auprès des habitants afin qu'ils choisissent une dénomination de l'annexe municipale située à l'Épi d'Or parmi trois choix (Maison des Demoiselles de Saint-Cyr, Annexe de la Maison Simone Veil, Maison Georges Bizet), 72 % d'entre eux ont choisi le nom de Maison des Demoiselles de Saint-Cyr pour dénommer l'annexe municipale,

Considérant qu'il est proposé d'honorer les Demoiselles de Saint-Cyr, jeunes filles qui venaient dans l'enceinte de la maison royale de Saint-Louis pour compléter leur instruction et parfaire leur éducation, et qu'il s'agit aussi de la référence aux avions légers de Santos Dumont qui les fit décoller de l'aérodrome de Saint-Cyr vers les années 1908-1910 et battit de nombreux records, en dénommant ce nouvel équipement municipal : « **Maison des Demoiselles de Saint-Cyr** ».

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) que l'annexe municipale située à l'Épi d'Or, sera dénommée : « Maison des Demoiselles de Saint-Cyr ».

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**
Saint-Cyr-l'École,
le : **29 NOV. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dénomination de l'annexe municipale située à l'Epi d'Or

Date de transmission de l'acte : 29/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-11-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221123-2022-11-18-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public